



AUVERGNE

**CAHIER DES CHARGES
DU PLAN D'ENTRETIEN
DES ESPACES COMMUNAUX**

(pour accessibilité au niveau 2 de la charte)

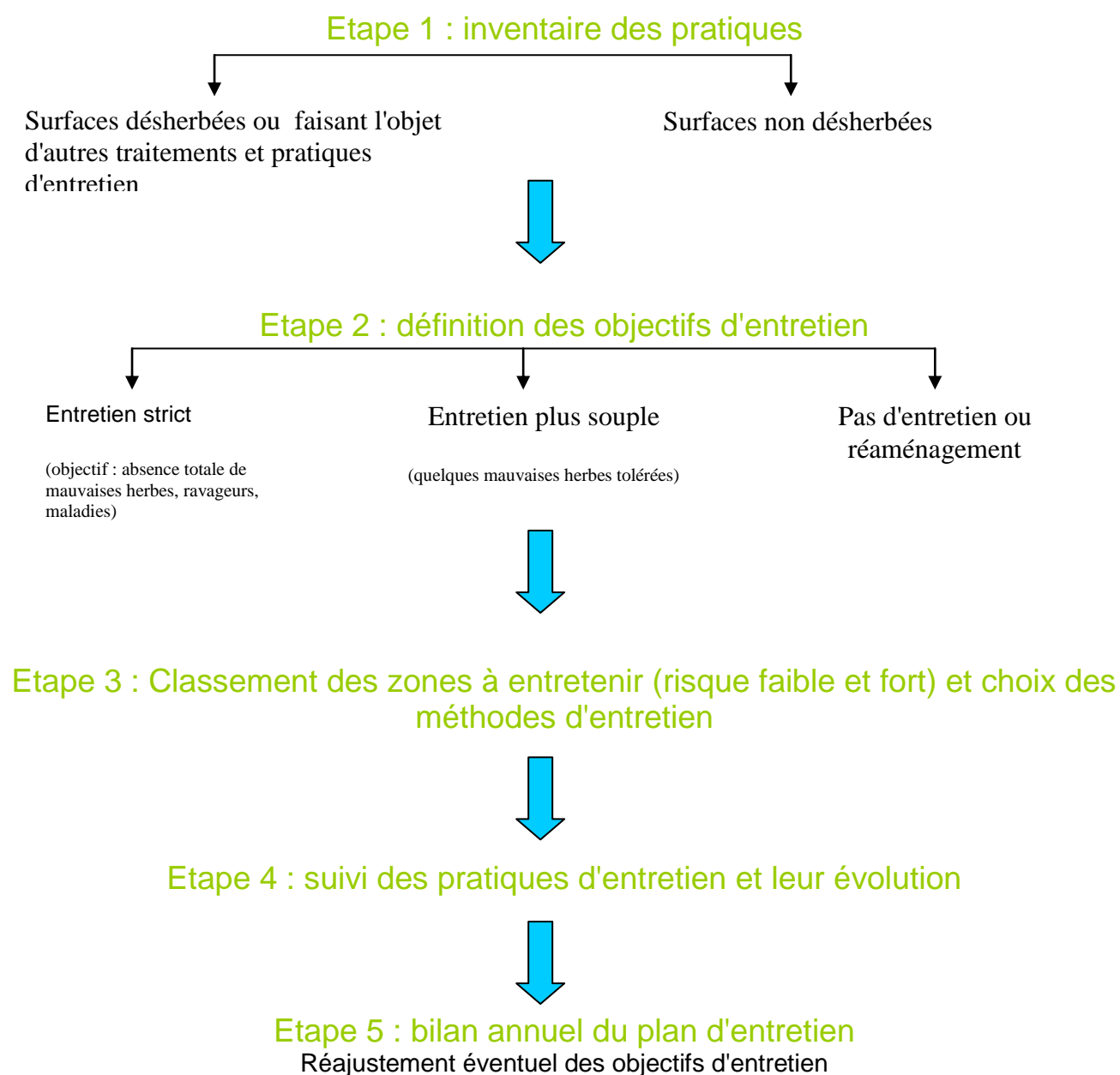
POURQUOI UN PLAN D'ENTRETIEN ?

Les usages non agricoles de produits phytosanitaires contribuent de manière significative à la contamination des eaux. Les traitements réalisés par les collectivités, et notamment le désherbage, constituent l'une des sources de pollution. La commune peut agir en améliorant ses pratiques à travers la réalisation **d'un plan d'entretien des espaces communaux**.

Le plan d'entretien est un préalable au passage au niveau 2 de la charte d'entretien des espaces publics. Il vise à faire évoluer les pratiques vers une moindre utilisation de produits phytosanitaires tout en intégrant la protection de la ressource en eau.

Ce plan est évolutif : il prend en compte les évolutions des objectifs et des mentalités, ainsi que les évolutions techniques au fur et à mesure de leur disponibilité.

Les étapes de mise en place de la démarche ainsi que les points incontournables sont détaillés ci après.



Etape 1 : Inventaire des pratiques de la commune

Il s'agit d'un diagnostic initial qui permet de connaître les actions de désherbage sur chaque zone, avec les méthodes et les produits utilisés.

Etape 2 : Détermination des objectifs de désherbage pour la commune.

Sur la base du diagnostic initial, cette phase encourage les responsables communaux (élus et responsables des services techniques) à s'interroger :

- "Pourquoi traiter?"
- Est-il nécessaire de traiter toutes les zones de la commune ?

Les zones où le désherbage est nécessaire pour des raisons de sécurité, d'esthétiques et culturelles, déterminent un niveau d'exigence en terme de propreté. Cela implique également la mise en évidence des zones où les traitements ne sont pas nécessaires.

Etape 3 : Classement des zones à entretenir et choix des méthodes d'entretien

1) Caractérisation des niveaux de risque en fonction des facteurs retenus

L'objectif de cette étape est de définir, pour chaque zone à entretenir, le niveau de risque de transfert des produits vers la ressource en eau. On distingue 2 niveaux de risque : faible et fort qui seront illustrés au travers d'exemples présentés ci-dessous.

Le niveau de risque est évalué selon plusieurs facteurs que sont :

- La proximité ou connexion à un point d'eau
- Le type de surface
- La pente

a) La proximité ou connexion à un point d'eau

La finalité du plan d'entretien est la protection de la ressource en eau. C'est pourquoi il est important d'identifier l'ensemble des zones situées à proximité ou connectées à un point d'eau, qui sont des zones sensibles et propices à la pollution des eaux.

Les éléments suivants peuvent être considérés comme des points d'eau :

- bouche d'égout
- avaloir
- cours d'eau
- source
- fossé
- lavoir
- bassin
- fontaine



Les zones situées à proximité d'un point d'eau (environ 15 mètres), ainsi que les zones connectées à un point d'eau sont toutes aussi vulnérables que le point d'eau lui-même. Il est donc important de visualiser le chemin emprunté par l'eau suite à une précipitation pour pouvoir déterminer si la zone est connectée.



Toute zone située à proximité ou connectée à un point d'eau sera classée en **RISQUE FORT** vis-à-vis de la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires.

b) Le type de surface

Le ruissellement dépend fortement de la perméabilité des tous premiers centimètres d'une surface. Les surfaces perméables permettent une infiltration de l'eau importante et limitent le ruissellement direct des résidus de produits phytosanitaires vers les points d'eau.

Deux types de surfaces sont donc distingués : **Les surfaces perméables et les surfaces imperméables.**

Les surfaces perméables **sont définies selon les critères suivants** :

- Le ruissellement est faible et l'infiltration est importante

Le revêtement est de type sable, terre végétale, enherbé, stabilisé peu compacté...



Toute zone perméable sera donc classée en RISQUE FAIBLE vis-à-vis de la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires.

Les surfaces imperméables sont définies selon les critères suivants :

- Le ruissellement est fort et l'infiltration est donc réduite.
- Le revêtement est de type bitume, béton,...
- Certaines surfaces perméables se comportent comme des surfaces imperméables dans le cas d'un sol fortement compacté et/ou saturé en eau.



Toute zone imperméable sera donc classée en RISQUE FORT vis-à-vis de la pollution de l'eau par produits phytosanitaires.

c) La pente.

Toujours en considérant la capacité de ruissellement de la surface, la pente est un critère d'évaluation du niveau de risque.

- Surfaces à pente faible (< 3%) sur surface perméable.
La pente n'augmente pas la possibilité d'entraînement des résidus par ruissellement.



Toute zone perméable à pente faible (<3%) sera donc classé en RISQUE FAIBLE vis-à-vis de la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires

- Surfaces à pente forte (>3%) sur surface perméable:

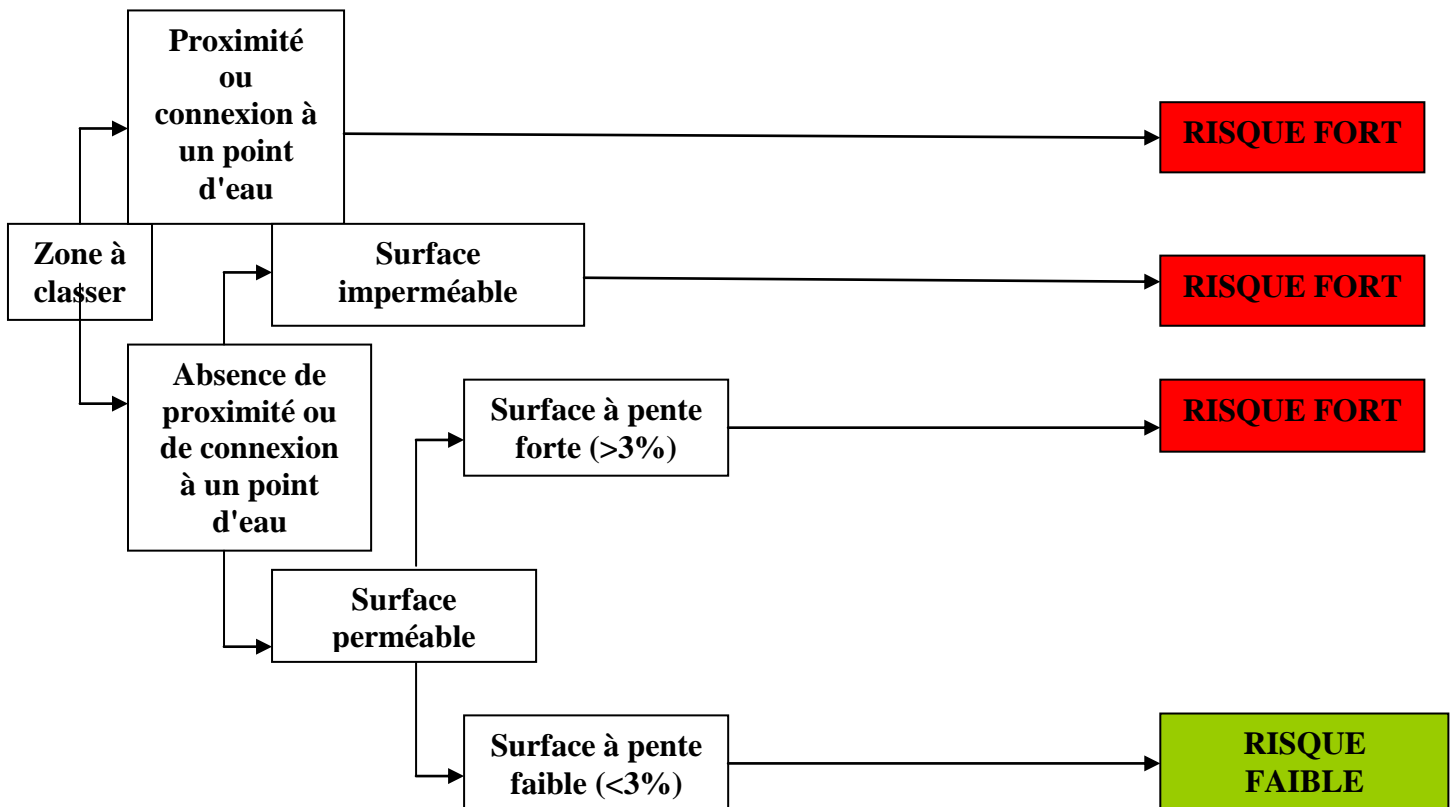
Une pente supérieure à 3% augmente le ruissellement des résidus phytosanitaires vers les points d'eau créant un risque de pollution



Toute zone perméable à pente forte (>3%) sera donc classée en RISQUE FORT vis-à-vis de la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires

Remarque : Pour les surfaces imperméables présentant une pente supérieure ou inférieure à 3 %, le risque sera FORT pour les eaux.

ARBRE DECISION POUR DETERMINER LE NIVEAU DU RISQUE

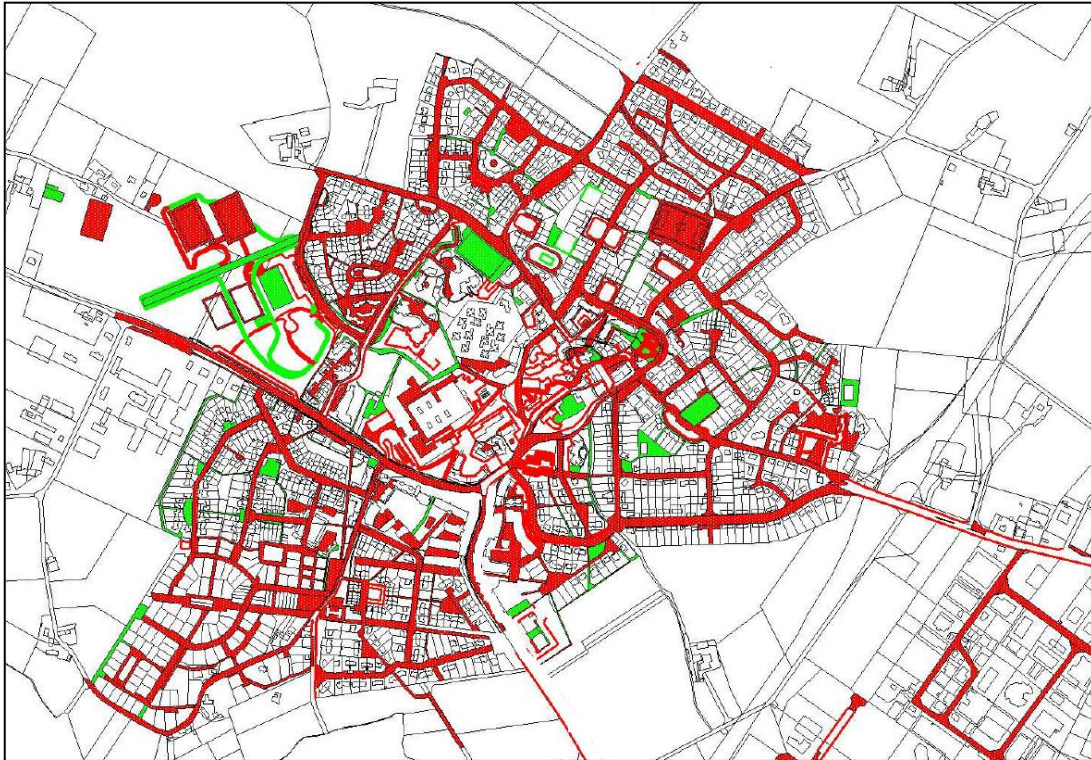


Le classement concerne **uniquement les zones susceptibles d'être entretenues chimiquement**. Il doit se faire **avec l'agent communal chargé de l'entretien de la commune ou du secteur**. Cette implication lui permettra de prendre connaissance de la méthode de diagnostic ainsi que des outils d'entretien qui pourront lui être proposés.

2) Représentations cartographiques de la carte de risque

Le plan d'entretien se concrétise par la réalisation d'une carte de la commune qui permet d'identifier et de distinguer visuellement :

- les zones à **risque fort**, représentées en **rouge**,
- les zones à **risque faible**, représentées en **vert**,



Choix des méthodes d'entretien

Le choix des méthodes d'entretien est fonction du niveau de risque des surfaces et des objectifs d'entretien.

Le but, à terme, est de ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les surfaces à risque élevé. L'objectif est de limiter au maximum l'usage des pesticides en travaillant de façon la plus localisée possible (la présentation du plan d'entretien doit mettre en avant cet enjeu sanitaire de façon à ce qu'il soit pris en compte consciemment par le personnel en charge de son application). Toutefois, là où l'entretien chimique est nécessaire, des clés devront être données pour aider au choix des produits.

Dans tous les cas, un rappel des consignes de bonnes pratiques phytosanitaires devra être fait. Lorsque des techniques alternatives seront préconisées, leurs caractéristiques devront être précisées, ainsi que les contraintes qu'elles présentent, de façon à s'assurer de leur adéquation avec les zones à entretenir.

Etape 4 : Enregistrement des pratiques d'entretien de l'espace communal

Les indicateurs utilisés pour réaliser le suivi des pratiques d'entretien de la commune sont indiquées dans le tableau suivant :

Commune : _____

Agent technique ayant participé à la réalisation du plan : _____

Date : _____

Nom	Type de surface	Pente	Proximité ou connexion à un point d'eau	Surface totale (m ²)	Surface à désherber (m ²)	Niveau de risque	Méthode de désherbage
Place de la mairie	Enrobé (imperméable)	oui	oui	2000	400	FORT	Manuel
Place de l'église	Enrobé (imperméable)	non	non	1000	200	FORT	Thermique
	Sablé (perméable)	Non	non	1200	1200	FAIBLE	Chimique (dernier recours)
Lotissement Des Fleurs	Gravier/sablé (perméable)	Non	oui	800	800	FORT	Manuel
Rue des écoles	Gravier/sablé (perméable)	Oui	Oui	1500	1500	FORT	Grille

Afin de faciliter le renseignement de ces indicateurs, les pratiques doivent être enregistrées régulièrement sur le «registre des interventions phytosanitaires» mis en place dans le niveau 1 de la charte (dates d'application des produits, noms et quantités des produits utilisés...) comme présenté ci-dessous :

Registre des interventions phytosanitaires		
Dates	12 avril 2010	22 mai 2010
Lieu du traitement	Place de la mairie	Allée des cerisiers
Nom de l'applicateur	Christian Dubois	Renaud Régniez
Surface traitée	800 m ²	1000 m ²
Type de sol	Gravillons	Sable
Raison du traitement	Présence de « mauvaises herbes »	Présence de « mauvaise herbe », mousses.
Matériel utilisé	Pulvérisateur à dos (18 L)	Pulvérisateur à dos (18 L)
Durée de la préparation des bouillies et du traitement	1 h 30	2 h 30
Nom du produit	Kill - Grass 1000	Epsilon
Dose (l/ha)	5 Litres/Hectare	3 Litres / Hectare
Quantité totale de produit utilisée	0.4 Litres	0.3 Litres
Volume de bouillie appliqué	48 Litres	56 Litres
Conditions météorologiques	Beau temps (18°C) – Vent faible	Nuageux (23 °C) – Vent très faible
Efficacité du traitement (date constat)	Bonne sauf sur chardons 11 mai 2010	Très bon

Etape 5 : Bilan annuel du plan d'entretien

Ce bilan est réalisé sur la base des informations enregistrées à l'étape précédente. Il permet de confronter pratiques et objectifs et de réajuster, si nécessaire, les objectifs d'entretien. L'intervention d'une personne extérieure à la collectivité dans le suivi est souhaitable, que ce soit collectivement ou individuellement.